

# DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

## FORMATION INITIALE

**Durée : 3 années universitaires**

Théorie : 2 100 heures

Clinique : 2 100 heures

**Total : 4 200 heures**

Travail personnel : 900 heures

**Quota : 112 places**

**Rentrée** : le 1<sup>er</sup> lundi de septembre

### Tarif

**6200 €/an**, par étudiant

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous condition d'éligibilité

Opérateur de Compétences (OPCO)

CVEC : 100 € (tarif 2023)

Frais d'inscription : 170 € (tarif 2023)

Frais de documentation : 35€ (tarif 2023)

### Lieu

Campus des métiers de la santé

20 rue de Busnes Bat 9 -10

62350 SAINT VENANT

### Contact

☎ : 03.21.63.66.34

@ : ifsi.vla@ghtpsy-npdc.fr

### Site internet

www.epsm-stvenant.fr/ifsi

### Nature et sanction de la formation

AFGSU Niveau 2

Attestation service sanitaire

Diplôme d'État Infirmier

Grade Licence

Code RNCP : 8940

### Accessibilité / Handicap

#### Référents « Handicap » :

Laurent LAMARRE

☎ : 03 21.63.66.34

### Direction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Laurence CASTEL

Directrice des soins

Inscription aux Epreuves de Sélection	
Ouverture	17/01/2024
Clôture	08/03/2024

Épreuves de Sélection	
Epreuves écrites	28/03/2024
Epreuve Orale	Du 18/03/24 au 29/03/24
Affichage Résultats	05/04/2024
Confirmation inscription	15/04/2024

Pré rentrée	29/08/2024
Rentrée	02/09/2024

## PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

**1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence** de ce diplôme ainsi que les élèves en classe de terminale.

**2. Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

En fonction du profil du candidat :

- Inscription sur la plateforme ParcoursSup de janvier à mars : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- Épreuves de sélection uniquement pour les candidats relevant de la **Formation Professionnelle Continue** organisées en avril (*Dossier de sélection disponible sur le site de l'institut de janvier à mars*)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à former en 3 ans des praticiens autonomes, responsables et réflexifs. L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages et l'acquisition des compétences correspondant à un infirmier débutant.

La formation a pour objectif de préparer les futurs professionnels infirmiers, à répondre aux besoins de santé de la population dans le cadre de la pluridisciplinarité par l'acquisition de compétences spécifiques à la pratique infirmière dites « cœur de métier » et transversales partagées avec d'autres professionnels de santé.

**L'étudiant développe une éthique** professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité. L'exercice au raisonnement clinique et à la réflexion critique permet aux futurs professionnels d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et développe leur adaptation à des situations variées.

## COMPÉTENCES A L'ISSUE DE LA FORMATION

- C1** Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- C2** Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- C3** Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- C4** Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- C5** Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- C6** Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- C7** Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- C8** Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
- C9** Organiser et coordonner des interventions soignantes.
- C10** Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

## RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Les unités d'enseignement – UE – sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit - 6 UE
2. Sciences biologiques et médicales – 14 UE
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes – 9 UE
4. Sciences et techniques infirmières, interventions – 15 UE
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière – 8 UE
6. Méthodes de travail – 7 UE.

## ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

## PERPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier(ie) diplômé(e) d'État peut s'orienter vers les spécialisations suivantes : Infirmière de bloc opératoire, Puéricultrice, Infirmière anesthésiste, Cadre de santé, Cadre supérieur de santé et Directeur des Soins.